

Face au terrorisme de guerre, la nécessaire unité de la nation exige que le Parlement prenne l'initiative.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Le Président de la République, lors de la présentation de ses vœux aux Français, a en quelque sorte défié le Parlement en le sommant de prendre ses responsabilités pour instituer le droit de " *déchoir de la nationalité française les individus condamnés définitivement pour crimes terroristes*". Cette "redoutable sanction " n'aurait été d'aucune utilité contre la douzaine de terroristes qui, en 2015, ont lâchement assassiné cent cinquante femmes et hommes coupables de jouir pleinement d'une valeur fondamentale de notre République: la liberté. La liberté de caricaturer, de s'exprimer, de chanter, de trinquer avec des amis.

Il n'y aurait eu qu'une possibilité : déchoir ces barbares de la nationalité française **à titre posthume. A l'impuissance se serait ajouté le ridicule.**

Si hélas, demain, nous sommes confrontés à d'autres crimes terroristes, nous savons tous que pour les coupables de ces actes barbares la mort est la consécration suprême, puisqu'il s'agit pour eux de mourir « en héros » pour leur cause.

Devant de nouveaux drames, les citoyens, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, ne manqueraient pas de vous blâmer d'avoir voté une réforme dont l'inutilité deviendra évidente pour tous. Bricoler la constitution pour DAESH ! Voilà un symbole fort ! L' « Etat islamique », Etat autoproclamé, n'en attendait pas tant d'un Etat démocratique. Quel honneur pour ces monstres! **Quel aveu de manque de confiance dans la force de notre démocratie !**

C'est pourtant en faisant vivre la démocratie que la lutte contre le terrorisme sera efficace. Le travail engagé dans l'unité par le Sénat montre la voie à suivre.

Le 31 mars 2015, une commission d'enquête composée de 21 sénateurs représentant les différents groupes a adopté à l'unanimité un rapport sur l'organisation et les moyens de lutte contre le djihadisme.

Ce rapport effectue d'abord une analyse du contexte ayant donné naissance au phénomène des départs de jeunes « djihadistes » de la France vers des zones de combat en Syrie ou en Irak, avant d'évaluer la réponse des pouvoirs publics à cette situation. Le rapport présente ensuite 110 propositions précises et concrètes, destinées à améliorer cette réponse en ciblant tous les champs d'action possibles et nécessaires: prévenir la radicalisation, entre autres, dans les établissements scolaires ; renforcer la coordination et les prérogatives des services anti-terroristes ; contrer le djihad médiatique notamment sur Internet ; tarir le financement du terrorisme ; mieux contrôler les frontières de l'Union européenne ; adapter la réponse pénale et carcérale.

En définitive, ce rapport porté par tous les groupes politiques du Sénat est une contribution utile au plan d'ensemble cohérent dont le pays doit se doter pour lutter sans faiblesse contre le terrorisme.

Le Président de la République et le Premier Ministre n'ont de cesse d'appeler à l'unité, au rassemblement le plus large. Sous peine que cet appel apparaisse comme purement formel et démagogique, ils ne peuvent continuer à ignorer la capacité du Parlement, face au terrorisme, à travailler collectivement, comme l'a démontré le Sénat. **En réduisant le rôle du parlement à chanter la marseillaise et à voter pour ou contre les projets gouvernementaux, on fragilise le pays tout entier.**

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, que vous soyez Député ou Sénateur, vous pouvez imposer que le travail parlementaire soit reconnu comme étant l'expression démocratique de toute la Nation.

Face au terrorisme de guerre , la nécessaire unité de la nation exige que le Parlement prenne l'initiative. Le Parlement dans son ensemble (Assemblée Nationale et Sénat), suite aux drames que nous venons de vivre, doit être capable de surmonter ses divergences internes légitimes pour procéder à une analyse sereine de ces événements et définir des moyens d'agir, avec pour seule volonté d'apporter dans l'union la plus large des propositions constructives. Il reviendrait ensuite au gouvernement de prendre en compte réellement ces propositions avant de présenter un projet de loi contre le terrorisme.

Si, après un travail collectif du Gouvernement et du Parlement une loi programmant les moyens techniques, financiers, humains et juridiques été votée par l'ensemble des forces politiques démocratiques, elle donnerait au pays les armes nécessaires pour lutter efficacement contre le terrorisme. Il apparaîtrait alors qu'il n'est point nécessaire d'offrir en cadeau somptueux à l'Etat Islamique la révision du seul texte sacré que reconnaisse notre République : sa Constitution.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre démarche, nous vous prions d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Jean Pierre FOURRE

Ancien Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Député de Seine et Marne de 1981 à 1993

Tél: 06 33 87 98 42

Pierre CARASSUS

Maire honoraire de Vaux le Pénil

Député de Seine et Marne de 1995 à 2002

Tél: 06 72 76 22 02